



La Source.

Institut et Haute
Ecole de la Santé

Année Propédeutique Santé (APS)-Modules complémentaires CONDITIONS D'ADMISSION 2026-2027

Principaux titres requis – ou en voie d'obtention – pour une inscription en APS-Modules complémentaires en soins infirmiers

- Maturité académique suisse.
- Maturité spécialisée autre que l'option santé accompagnée d'un certificat ECG.
- Maturité professionnelle autre que l'option santé-social accompagnée d'un CFC autre que santé.
- Diplôme étranger : le titre requis, ainsi que la moyenne exigée, est disponible sur le site de swissuniversities à l'adresse suivante : <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/admission/admission-hautes-ecoles-universitaires/pays>
Si la·le candidat·e n'est pas résident·e en Suisse, elle·il peut s'inscrire dans le canton de Vaud.
- Admission sur dossier (personnes âgées de 25 ans et plus ne disposant pas des titres requis) : le site internet www.asdvillari.ch donne toutes les informations sur la procédure qui permet une inscription à l'Atelier sur dossier ASD.

Délai d'inscription : 01 mai 2026

Le tableau « Voies d'accès pour l'admission aux filières du domaine Santé HES-SO » présente les titres exigés pour l'admission dans un des Bachelor du domaine de la santé. Il est consultable sur notre site internet et renseigne sur les titres requis pour une **entrée en APS-Modules complémentaires**.

L'APS-Modules complémentaires et la Maturité spécialisée santé (MS Santé) s'effectuent obligatoirement dans le canton de domicile du·de la candidat·e.

Le candidat·e domicilié·e en dehors du canton de Vaud est prié·e de se référer à la Haute Ecole de Santé de son canton pour s'inscrire en APS-Modules complémentaires. Une fois l'APS-Modules complémentaires validés, elle·il pourra demander son transfert pour entreprendre le Bachelor dans le canton de son choix.

L'étudiant·e domicilié·e dans le canton de Vaud, en voie d'obtention du Certificat d'Ecole de Culture Générale (ECG), s'inscrit uniquement auprès de son Gymnase pour entreprendre la Maturité spécialisée santé (MS Santé) et se conforme aux exigences et délai indiqués par celui-ci.

Le·la titulaire d'un Certificat ECG domicilié·e dans le canton de Vaud s'inscrit également et uniquement dans le Gymnase qui lui a décerné son titre.

Hes·SO

Conditions générales

- Pour le·la candidat·e de langue maternelle étrangère n'ayant pas suivi une formation scolaire en Suisse, un Diplôme de l'Alliance française de niveau DELF II ou B2 validé est exigé.
 - Tous les diplômes et documents exigés pour la procédure d'admission, à l'exception de ceux écrits en allemand, italien ou anglais, doivent être traduits en français par un traducteur agréé.
 - Le·la candidat·e doit avoir la nationalité suisse ou un permis de séjour valable en Suisse. L'entièrème démarche de la demande du permis de séjour pour études en Suisse est sous son **entièrème responsabilité**. Elle·il peut s'adresser à la division Etrangers du Service de la population à l'adresse internet suivante : www.vd.ch/themes/population/population-etrangere/entree-et-sejour

ou aux coordonnées suivantes :

Service de la population
Division Etrangers
Avenue de Beaulieu 19
CH - 1014 Lausanne

- Pour les hommes de nationalité suisse, il est conseillé d'avoir effectué l'école de recrues ou obtenu un délai (www.vbs.admin.ch).

Autres informations utiles

- Certificat de l'Ecole de Culture Générale option santé accessible aux adultes habitant le canton de Vaud qui souhaitent obtenir un titre d'accès pour l'admission aux filières du domaine santé HES-SO :
Formation en 2 ans en cours du soir
Gymnase des Chamblandes, Avenue des Désertes 29, 1009 Pully
Tél. : +41 (0) 21 557 46 62, Courriel : gymnase-pour-adultes@vd.ch